

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL176

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Après l'alinéa 2, insérer les trois alinéas suivants :

« I *bis*. – L'article 222-23 du même code est ainsi modifié :

« 1° Après le mot : « violence », sont insérés les mots : « , toute forme de contrainte, notamment physique, morale ou économique » ;

« 2° Après le mot : « menace », il est inséré le mot : « , intimidation ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir la qualification de la contrainte et de l'intimidation dans les situations de viols en mettant l'accent notamment sur la dimension économique.

En effet, au regard de l'évolution de notre société et de la nécessité d'apporter une réponse efficace à la lutte contre les violences sexuelles, en l'occurrence les viols, le groupe de la France insoumise prône une prise en charge plus élargie des éléments constitutifs du viol.

La concomitance entre des actes de harcèlements, conduisant à des viols est une situation de plus en plus dénoncées, renforcée par des contraintes sociales et économiques. En ce sens l'affaire Weinstein est un exemple de cette contrainte s'effectuant sur des jeunes actrices, qui ont subi des violences par intimidation, mais aussi une forme de chantage que pouvait exercer le producteur du fait de sa position. Il n'est en effet pas impossible que des hommes de pouvoir utilisent leurs fonctions pour obtenir, en échange de "bons procédés", des "faveurs sexuelles" qui sont en réalité des viols.

Il est nécessaire de s'interroger sur le fait que les victimes sont culpabilisées par notre société et sont poussées à s'isoler dans un silence par ces différentes formes de contraintes. Cet amendement vise à mettre l'accent sur ces éléments constitutifs du viol, ainsi que sur les contraintes notamment sociales ou économiques, qui conduisent à taire de telles violences inadmissibles dans notre société.